





BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE VILLIERS-SOUS-GREZ - SEPTEMBRE 2024 - N°123

Sommaire

P 01 Édito et Conseils municipaux

P 05 Point sur les projets de la commune

P 05 HIER

P 08 ACTUALITÉS

P 08 Du nouveau à la médiathèque

P 10 Rôle et missoins des architectes des Bâtiments de France

P 14 Portrait d'un photographe Villaron

P 16 ENVIRONNEMENT

P 16 Rencontres ONF - Pressoir à pommes

P 17 Initiatives pour la valorisation des déchets

P 18 INFOS UTILES

P 22 VIE ASSOCIATIVE

P 22 Programme de l'automne

P 27 DÉTENTE

P 28 INFOS PRATIQUES

Comité de rédaction : C. Ballay - T. Bonfils - J.-P. Girard -

F. Hubert - P. Lanouguère - T. Masson

Mise en page : V. Bach

Impression: Paroi-services - 01 64 24 24 44 - 77 Recloses

Merci à tous nos athlètes qui nous ont fait vibrer lors de ces jeux olympiques, beaux spectacles, excellentes performances 64 médailles dont 16 en or !
Si l'Europe était un état fédéral, nous serions à la première place avec plus de 270 médailles.
Que la fête continue avec bientôt les jeux paralympiques.



Édito

Bonjour à toutes et à tous,

J'espère que vous avez bien profité de vos vacances d'été. Pour ma part, cet été a été studieux, car j'ai suivi de près les travaux réalisés dans nos écoles. Comme vous le savez peut-être, nous avons signé un important contrat rural pour améliorer nos établissements scolaires. Désormais, la rentrée s'est effectuée avec deux nouvelles garderies et

édito suite...

deux réfectoires, offrant ainsi un meilleur cadre de vie à nos élèves.

Il est également important de rappeler que les deux villages du Regroupement Intercommunal Pédagogique (RPI) investissent chacun environ 130 000 euros par an pour équilibrer les comptes. Toutefois, il faut noter que la facturation de la cantine et de la garderie ne couvre qu'environ 30 % du coût réel de ses services, ce qui génère un déficit. Nous espérons que les parents d'élèves apprécieront cette nouvelle organisation.

Quelques mots sur le système de financement des communes, qui me semble à la fois injuste et dangereux à moyen terme. Les recettes de la commune proviennent de plusieurs sources : la taxe foncière, la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires), les dotations, les loyers et les subventions (toutefois, ces dernières varient car elles dépendent des projets spécifiques et ne sont donc pas garanties). En ce qui concerne les dotations, elles sont calculées en fonction des revenus des habitants. Ainsi, plus une commune compte de personnes aisées, plus la dotation de l'Etat est faible. C'est un système que je trouve profondément inéquitable.

Prenons l'exemple de Villiers : le revenu moyen de ses habitants est d'environ 20 % supérieur à la moyenne départementale. En conséquence, nos dotations sont diminuées de 50 % par rapport à cette moyenne départementale (217 euros comparés à 92 euros par habitant pour Villiers-sous-Grez cette année), soit une perte de plus de 90 000 euros par an, avec une baisse continue depuis 2018. Face à cette situation, le conseil municipal se trouve limité dans ses moyens pour équilibrer son budget, d'autant que les recettes issues des dotations diminuent constamment.

Cela nous conduit à nous tourner vers la taxe foncière. Cependant, cette solution est source de frustration, car elle pénalise les petits revenus qui ont économisé pour devenir propriétaires. Le conseil municipal est très conscient de cette injustice et s'efforce de limiter au maximum les augmentations. Mais jusqu'à quand pourrons-nous tenir ainsi ?

Cordialement,

Votre maire, Thierry Masson

Résumé du Conseil municipal du 4 juin 2024

DÉLIBÉRATIONS

■ Transfert de l'agence postale communale à la mairie

M. le maire propose de transférer la poste municipale du 3 rue de Larchant au 5 rue de Larchant dans le bâtiment de la mairie. Pour ce faire l'installation d'un radiateur, un aménagement de la cour, une isolation de la petite toiture, pour un coût de 12 000 euros maximum.

Cette nouvelle organisation permettra de réduire des coûts d'énergie, de box internet et de rentabiliser le travail de l'employée communale.

Ce transfert de lieu necessite un budget de 12 000 euros maximum de travaux.

■ Changement d'étage de la bibliothèque pour se conformer aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite

M. le maire propose de transférer la médiathèque du premier étage du bâtiment Janine Hérisson au rez-de-chaussée de celui-ci, ceci permettant d'avoir une médiathèque aux normes accessibilité.

✓ Validation à l'unanimité du transfert de lieu ainsi que l'enveloppe de 6 000 euros subventionnée à 50 %.

Désignation d'un correspondant défense

Il existe au sein des communes un correspondant défense.

Le correspondant défense est un élu issu du Conseil municipal qui est délégué par le maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense.

Représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région, il sensibilise ses concitoyens aux questions de défense.

Le correspondant défense favorise le lien local entre le monde de la défense et les citoyens. Sa mission s'articule autour de trois axes :

- le parcours citoyen en lien avec les établissements scolaires et le bureau du service national : recensement, Journée Défense et Citoyenneté (JDC), enseignement de la défense ;
- l'information sur la défense en lien avec le délégué militaire départemental, le bureau de service national et le Centre local d'information de de recrutement des forces armées ;

- la solidarité et la mémoire en lien avec l'office national des anciens combattants victimes de guerre.
- Toutes actions et coopération en lien avec la défense, notamment le 14e régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste.

Un nouveau correspondant défense doit être nommé. Les membres du Conseil municipal décident de désigner Thomas Bonfils correspondant défense.

INFORMATIONS

- Décision du Maire concernant la subvention FER (Fonds d'Equipement Rural) 2024

M. le maire informe le Conseil municipal qu'il a signé une demande de subvention FER pour la réhabilitation du chemin des vergers, sous l'appellation voie verte.

Montant des travaux 11 969,83 euros TTC Montant de la subvention : 4987,43 euros

- Suivi des travaux de mise aux normes du foyer Jean-Louis Garban

La médiathèque sera transférée au rez-de-chaussée ce qui permettra d'avoir ce bâtiment aux normes et en catégorie 5. Ce dossier a été déposé en juin 2024.

Pour le foyer Jean-Louis Garban il reste le plafond à traiter et la pose d'une alarme.

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

- Le Proquartet n'effectuera pas de concert à Villiers sous Grez en 2024.
- Nuisances : Les habitants ne respectent pas les horaires. Proposition de se caler sur les horaires préconisés par la préfecture qui ont une amplitude plus importante.

De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19 h00 le samedi et de 10h00 à 12h00 le dimanche et jours fériés. Si non respect : amendes.

• RPI : changement des deux directrices des deux écoles de Villiers sous Grez et Recloses. Le projet du nouveau réfectoire à Recloses suit son cours. Projet d'avoir deux garderies à partir de septembre 2024

• Cimetière : Afficher le règlement concernant les fleurs/plantes autorisées sur les tombes. La pelouse dans les allées a bien poussé.

• Christine Groetzinger présente un exemplaire

de l'album jeunesse réalisé par Ambre, service civique.

La distribution des paniers de Fleurine est un succès.

Résumé du Conseil municipal du 2 juillet 2024

DELIBERATIONS

■ Un mur sinistré

Un administré nous expose la problématique sur son mur de clôture. Il nous indique que ce serait dû au remblaiement du chemin puis aux travaux d'éclairage effectués sur le chemin en parallèle. Nos assurances ne prennent pas en compte le dommage pour cause de vétusté.

Le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) préconise une procédure entre experts et validation au tribunal si besoin.

Notre avocate nous conseille d'avoir une convention entre les parties.

✓ Après discussion les membres ont voté à la majorité, 2000 euros :

50 % : 4 votes pour

2000 euros : 8 votes pour

100 % : 1 vote pour

INFORMATIONS

Point financier 1er semestre

Concernant le réel comparé au budget nous sommes en phase sauf pour les coûts énergétiques qui devraient être supérieurs à ceux prévus.

Par ailleurs, un risque pèse sur les dotations de 41 731 euros du fait de la dissolution de l'Assemblée nationale.

Point STEP (station d'Epuration des Eaux usées)
Deux sociétés ayant répondu à l'appel d'offre,
en étude par la commission appel d'offre et notre
maître d'œuvre.

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

• Les préparatifs concernant le festival de la cara-

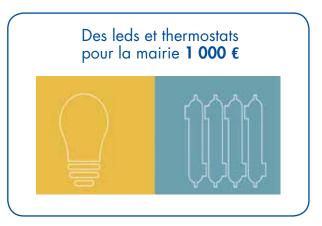
vane du coin sont en cours.

- Adressage : nos bases locales et nationales ont été intégrées. Une procédure reste à faire.
- Catherine Ceraudo fera cet été le choix des produits pour la constitution des colis des anciens.



La région île-de-France nous subventionne sur ces projets







Point de situation des projets à Villiers-sous-Grez



Foyer J.-L. Garban et bâtiment Janine Hérisson : mise aux normes accessibilité et pompier

Encore un petit effort

Des travaux de mise aux normes ont déjà commencé bien que non budgétés sur 2023. Une dérogation a été demandée pour une subvention. Celle-ci a été refusée, il n'y aura donc pas de continuité des travaux. Le risque, peu probable néanmoins, pourrait entraîner une fermeture administrative du foyer Jean-Louis Garban.

En septembre 2024, la cantine pour les élèves de l'école de Recloses se fera à Recloses, libérant ainsi de l'espace sur le bâtiment Janine Hérisson. Dès lors, la médiathèque est dotée d'un espace au rez-de-chaussée la mettant du même coup en conformité aux normes d'accessibilité.

Station d'épuration

Seules deux sociétés ont répondu à l'appel d'offre lancé pour la construction de la nouvelle station d'épuration. Une décision sur le choix de la société se fera début septembre.

Les analyses des eaux de la lagune montrent une disparition des hydrocarbures ce qui nous permettrait un traitement standard (au lieu d'un traitement spécialisé d'un cout de 120 000 €). D'autres analyses sur d'autres points sont en cours pour valider ce résultat.

Récupération d'eau pluviale

Le coût de la récupération des eaux autour du Foyer s'élève à 250 000 € HT et presque pas de subvention. Ce projet a été abandonné.

Eglise

Notre architecte a fini le chiffrage conformément aux recommandations de la Direction régionale des activités culturelles (DRAC).

Notre dossier sera étudié en fin d'année 2024 et le résultat sera communiqué début 2025. Nous saurons, à ce moment-là, si ce projet de restauration se fera en 2025, 2026, ou jamais. Le dossier complet est mis en ligne sur notre site internet.

Distribution d'eau potable

• Notre nappe phréatique est correcte. Toutefois notre réseau de distribution est exposé à un vieillissement notamment dû à la braie (goudron intérieur) sur les canalisations, de plus l'intérieur du château d'eau se désagrège et produit de l'anthraquinone. 300 mètres de canalisations ont été changés et un réservoir est à l'arrêt en attendant une réparation de 140 000 € qui sera laissée à la charge de la Communauté de communes.

- Le réseau de Busseau doit être modifié pour accroître le niveau de chlore. La dépense de 26 000 € ne sera engagée qu'en cas de possibilité de transfert du budget assainissement vers celui de la distribution.
- Une borne gros débit d'eau potable sera installée à la station d'épuration, une carte magnétique devra être demandée par les utilisateurs à la Saur pour facturation en fonction de l'utilisation (nettoyage du matériel agricole, remplissage des abreuvoirs,).

Voirie

Une commission va étudier le devenir de la route de Larchant qui est extrêmement abîmée : sens unique, piste cyclable, ...

La route de Bourron-Marlotte pourrait être en voie unique partagée si la Communauté de communes valide ce projet. Ceci pourrait être fait rapidement et nous permettrait d'être aux normes en terme de voirie.

Ecoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal

• Un projet de création d'un réfectoire dans la garderie de Recloses voit le jour en septembre 2024, Il y a environ 45 élèves de Recloses qui déjeunent à la cantine

- > Une pièce a été libérée pour y installer l'espace « réchauffe », la tisanerie actuelle devient l'espace nettoyage de la vaisselle, et l'espace garderie est mutualisé avec le réfectoire.
- > Nous avons pris un architecte pour évaluer les besoins liés à la création du réfectoire.
- > Cette école ayant bénéficié d'un fonds d'inno-

vation pédagogique (favoriser le savoir-rouler à vélo), il faut également construire un abri sécurisé pour les 20 vélos achetés et les accessoires.

- > Par ailleurs, nous prévoyons de restructurer la cour pour faciliter le cheminement des parents depuis le parking derrière l'école aux heures d'entrée et de sortie de l'école.
- Autres travaux d'ordre général dans les écoles :
- > Une rénovation énergétique de l'ensemble des 2 écoles : fenêtres, portes, toiture, ampoules leds, système de chauffage, isolation.
- > Une isolation intérieure.
- > Une protection et une prévention des dégâts des eaux : bardeaux anti-inondations à Villiers-sous-Grez et évacuation des eaux.
- > Visiophones, gâches électriques, mise aux normes des portes d'évacuation.

- Montage de l'opération
- > Présentation d'un dossier Contrat rural par le RPI
- > L'opération doit rentrer dans un budget global d'environ 350 000 € HT.
- > Les acteurs financeurs seraient :
- *La Région
- *Le département
- *Le RPI Recloses / Villiers-sous-Grez

Le but étant de répartir les aides afin que le montant des travaux à la charge du RPI n'excède pas 105 000 € HT. La somme est financée par un emprunt bancaire.

Le problème de la récupération de la TVA après 2 ans d'exercice est en cours d'analyse par la trésorerie et notre banque.

• Une garderie est créée à Villiers.

hier

La Caravane du Coin, une joyeuse ambiance!

C'est un véritable petit village qui s'est installé à Villiers-sous-Grez le week-end du 6 et 7 juillet. En effet, l'association Pas trop loin de la scène a choisi notre commune pour s'établir deux jours durant ponctuant ainsi une semaine d'animations proposée dans deux autres sites alentours. C'est ainsi qu'un convoi de caravanes colorées a débarqué sur le stade de Villiers. Plusieurs centaines de personnes s'y sont retrouvées autour de savoureuses crêpes accompagnées d'une boisson artisanale ou encore pour y déguster un plat indien pendant que Les Moule Fripes et certains villageois assuraient le spectacle avec leur karaoké costumé.

S'en est suivi un beau mélange de rythmes traditionnels sud-américains et d'expérimentations élec-





troniques avec la chanteuse Eda Diaz. Enfin, Roots of Vinyl s'est emparé des platines pour le reste de la soirée avec une sélection 100 % vinyles Funk, Afrobeat, Reggae, Disco ou House.

Le lendemain, c'est une ambiance plus familiale qui s'est installée autour des caravanes. Léone a raconté aux petits et aux plus grands des contes de-ci et de-là puis Pierre Déaux, funambule, nous a proposé un moment suspendu, à 5 mètres du sol, où la peur et le rire se sont côtoyés. Nous avons ensuite écouté un peu de musique avec Margot et ses influences des îles. Pour finir, la compagnie de théâtre MWM nous a présenté son spectacle « La famille vient en mangeant ».

Durant ces deux jours, on pouvait également s'offrir de jolis vêtements à petits prix dans la caravane friperie de Joema ou alors se faire couper les cheveux. Vous l'aurez compris, il y en avait pour tous les goûts. Il y avait une belle ambiance, un public nombreux et du soleil : tout était réuni pour que cette « Caravane du coin » soit une réussite!

Laetitia Lepaisant

Un vide-maisons collectif : une initiative réussie



Le 30 juin dernier, notre village a connu une animation sans précédent grâce à l'initiative de Sylvie Lepage, Irène Chrust et Laëtitia Lepaisant,

soutenue par la Mairie.

L'idée d'organiser un vide-maison général a rencontré un succès retentissant, avec près de 40 maisons ouvrant leurs portes pour offrir une variété d'objets allant des plus encombrants souvenirs de famille aux plus petits gadgets inutiles, en passant par de véritables trésors cachés.

Les chineurs, amateurs et professionnels, ont pu satisfaire leurs envies de découverte et ceci grâce aux plans mis à disposition, tel un jeu de piste.

Fait marquant, ces promeneurs venus de loin pour cet événement, ont découvert et particulièrement apprécié notre village.

Le soleil s'étant invité à la fête, dès 7h30 le village s'est réveillé sous une ambiance festive et conviviale répondant à un besoin palpable de renouveau et de partage parmi les habitants.

L'avantage incontestable du vide-maisons, c'est qu'il suffit d'ouvrir sa maison, son jardin ou sa grange pour faire un « vide-grenier » sans utiliser sa voiture et sa remorque!!

Grâce à l'organisation impeccable de la Mairie et à l'enthousiasme communicatif de Sylvie, Irène et Laëtitia, cet événement est appelé à devenir une tradition annuelle. Encore merci!

Joëlle Lebossé



Distribution des prix aux CM2

En ce dernier jour d'école primaire, les 7 enfants du CM2 ont bénéficié d'une petite cérémonie officielle en présence des maires de Recloses et de Villiers. Chacun a reçu de la part du RPI, des livres ainsi qu'une calculette pour le grand saut en 6° dans quelques mois.

Concert en l'honneur du centenaire de la mort de Giacomo Puccini et Gabriel Fauré



La chorale *A Travers Chants* a obtenu un vif succès les 1^{er} et 2 juin derniers à l'église Saint-Etienne. Après *la Pavane* jouée à 2 pianos par Laurence et Bernard Leroy, la 1^{re} partie consacrée à Gabriel Fauré nous a permis d'écouter quatre mélodies chantées avec finesse et musicalité par Fabrice Foison, ténor et Pascal Gourgand, baryton. La chorale concluait cette partie par le superbe *Cantique* de Racine.

En 2º partie, dans un style radicalement opposé, la messe de Giacomo Puccini brillamment accompagnée au piano par Pauline et Laurence Leroy, enthousiasmait le public.

En bref, c'était un moment musical intense et fort agréable.

Un spectateur parmi d'autres

La chorale A Travers Chants est ouverte à tous sans aucune condition.

Nous accueillons les nouvelles voix (hommes et femmes) avec bienveillance et bonne humeur. Répétitions les mercredis de 20h30 à 22h00 Contact : Bernard Leroy : 01 64 24 25 85

Un petit goûter a été partagé avec les enfants, les parents et Madame Rabiot.

Le RPI a également chaleureusement remercié cette dernière pour son investissement en tant que directrice de l'école primaire de Recloses ces dernières années puisqu'elle quittait son poste en même temps que ses élèves pour de nouvelles aventures.

Ria Wormser

La médiathèque fait peau neuve!



Pour accompagner toutes les nouveautés proposées par la Communauté de communes du Pays de Nemours dont les Villarons peuvent profiter pleinement, la médiathèque de notre village inaugure début septembre un nouvel espace en rez-de-chaussée du bâtiment Janine Hérisson.

Afin de permettre un accès facile pour toutes et tous aux collections de livres et DVD, ce qui était jusqu'à présent une salle de restauration scolaire a été réaménagé.

Vous pouvez y trouver des romans adultes et jeunesse, des albums, des livres documentaires, des BD, mangas, et des films DVD, répartis en différents espaces depuis le « coin des tout-petits » jusqu'aux documents pour adultes en passant par ceux qui s'adressent aux enfants et adolescents

sans oublier le « coin presse » qui propose des magazines aux petits et aux grands.

Dès le lundi 2 septembre, il sera possible d'obtenir la carte unique donnant accès aux Médiathèque du Pays de Nemours et de découvrir les lieux nouvellement installés.

La municipalité organise une petite inauguration le vendredi 6 septembre à 17h00, nous vous y attendons nombreux.

Françoise Hubert

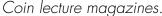














Coin lecture des tout-petits



Les médiathèques du Pays de Nemours Quèsaco ?

Découvrez dès le mois de septembre 2024, « les Médiathèques du Pays de Nemours ».

Gratuité, carte d'adhérent, site internet... Tour d'horizons des changements et des nouveaux services dont vous pourrez profiter!

Pour faciliter l'accès aux médiathèques et à leurs services, les 5 établissement du territoire : Amponville, Buthiers, Faÿ-lès-Nemours, Nemours et Villiers-sous-Grez, se regroupent, renforcent leur collaboration et partagent leurs collections pour offrir des services toujours plus adaptés aux besoins des publics.

La mise en réseau a pour objectif de mutualiser les moyens et les ressources des médiathèques afin de continuer à défendre les valeurs qui les ont toujours animées : garantir l'accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que favoriser le développement de la lecture.

Les nouveautés pour les publics

- Une inscription gratuite à la bibliothèque de Nemours pour tous les publics quel que soit le lieu de résidence
- A partir du 23 septembre pour profiter de l'ensemble de ces services, il vous suffit de vous inscrire dans une des médiathèques ou de vous préinscrire sur https://mediathequesdupaysdenemours.c3rb.org

- A partir du 1^{er} septembre : Une carte individuelle d'adhérent unique : avec la carte des « Médiathèques du Pays de Nemours », vous pouvez réserver et emprunter des documents pendant 4 semaines et venir ou rendre des documents dans la médiathèque de votre choix. Chaque médiathèque décide du nombre de documents qui pourront être prêtés.
- Un portail commun : un nouveau site internet est à votre disposition et vous permet de réserver et prolonger vos documents, suivre l'actualité des médiathèques et consulter l'ensemble du catalogue. Vous pouvez également retrouver les ressources de la médiathèque départementale. Rendez-vous sur https://mediathequesdupaysdenemours.c3rb. ora.
- Des documents à votre disposition : plus de 47 000 documents seront désormais disponibles. Il vous suffira de les réserver sur le site internet des Médiathèques du Pays de Nemours ou directement auprès de votre bibliothécaire.

Pour résumer, les Médiathèques du Pays de Nemours c'est :

5 médiathèques, 1 seule carte, 1 site internet et la gratuité pour tous !

Corinne Lorentz Chargée de mission lecture publique et Directrice de la bibliothèque de Nemours

Rôle et missions des architectes des Bâtiments de France

La lourde responsabilité de veiller à la protection des monuments historiques et de leurs abords ainsi qu'à la préservation des sites patrimoniaux remarquables est confiée, depuis 1946, aux architectes des Bâtiments de France dans les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP).

Rôle juridique

L'architecte des Bâtiments de France examine les projets et donne des avis sur les permis de construire, les permis d'aménager, les déclarations de travaux, les permis de démolir :

• Dans un rayon de 500 mètres autour des monuments historiques classés ou inscrits

A Villiers-sous-Grez, dans les abords de l'église classée au titre des monuments historiques, depuis le 22 avril 1908. Cet avis conforme doit être obligatoirement suivi si le projet est en « co-visibilité » avec le monument historique. L'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'urbanisme doit se conformer à cet accord.

La co-visibilité est appréciée exclusivement par l'ABF: le lieu des travaux qui fait l'objet d'une demande d'autorisation doit être visible en même temps que le monument historique ou visible depuis le monument. Le but de cette protection est de préserver l'« écrin » du monument, de le mettre en valeur.

• Dans les Sites Classés

A Villiers-sous-Grez, dans le Site Classé du Bois de la Commanderie, classement du 22 mars 2000, en lien avec l'inspectrice des sites, afin de préserver et mettre en valeur les forêts autour de Villiers.

L'architecte des Bâtiments de France s'assure du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel et urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant. Il motive un refus ou des prescriptions au regard de la protection recherchée, pour la défense de l'intérêt général.

Les différentes protections sont inscrites dans le plan local d'urbanisme, PLU, de Villiers.

Les abords des monuments historiques

Quand on regarde avec attention les maisons de Villiers, même loin de l'église, on observe une certaine cohérence des hauteurs, des volumes, des matériaux. L'unité du village est évidente. Elle mérite d'être préservée.

Les maisons anciennes ont été construites par des artisans qui connaissaient les conditions de mise en œuvre des matériaux, les qualités et les faiblesses des pierres utilisées.



Certaines maisons du début du XX° siècle, totalement différentes, construites en pierre meulière, au milieu d'un jardin, méritent autant d'attention.

Les petits moellons⁽¹⁾ de grès, matériau présent dans le massif de Fontainebleau et de la Commanderie, absorbent l'eau – pluie et remontées capillaires – et, en conséquence, ne supportent pas le gel.

Lors de la construction, les murs étaient recouverts d'un mortier de chaux qui les protégeait de la pluie. Ces enduits ont parfois été supprimés pour dégager les moellons, les rendre apparents.

Les granges et les bergeries étaient construites en moellons bruts. Mais les façades des habitations, pour leur salubrité et une meilleure apparence, comportaient des enduits et un décor de moulures.

Les corniches, les bandeaux, les soubassements, les encadrements et les appuis de fenêtres étaient calculés pour limiter le ruissellement des eaux de pluie sur les murs, rejeter l'eau au loin, organiser les échanges de vapeur d'eau entre les maçonneries et l'extérieur et, ainsi, éviter la pénétration de l'eau dans les murs.

Généralement, cette « modénature » (ensemble des moulures) a créé des façades harmonieuses, de bonnes proportions.

Le rôle de l'architecte des Bâtiment de France est de préserver cette qualité architecturale et de participer à la pérennité des bâtiments anciens.

Certaines entreprises ne maîtrisent pas les techniques correspondant aux maçonneries anciennes. Toutes n'ont pas la qualification Qualibat : restauration du patrimoine ancien pour les charpentes, les toitures, les enduits ou la pierre de taille.

Un enduit ou des joints de ciment imperméables à l'air et à l'eau sur des pierres calcaires ou des moellons de grès peuvent provoquer de graves désordres. Techniques utilisées quand le ciment étanche a été mis sur le marché, vers la fin du XIX^e siècle.

Ce qu'on appelait le « ciment des Romains », est, en réalité, un mortier de chaux grasse, à base de pierre calcaire, évidemment compatible avec les maçonneries anciennes.

Pour mémoire, la nef de l'église de Villiers a été recouverte d'un enduit en ciment au début du XXe

siècle, avec de graves conséquences bien visibles, efflorescences, remontées capillaires, moisissures.



Exemple de fenêtre ayant conservé un encadrement légèrement saillant pour en renforcer la solidité.

Le creux au pourtour de la baie, permet de bien caler les volets quand ils sont fermés. La menuiserie de bonnes proportions est en bois peint avec trois carreaux égaux plus hauts que larges.

Le Site Classé

Villiers est situé dans une vaste clairière, dans le Bois de la Commanderie, Site Classé depuis le 22 mars 2000.

Les limites de la forêt, autour du village et des champs, forment un paysage paisible et harmonieux. Ces lisières sont formées de grands arbres majestueux qui ont pu se développer aisément, recherchant la lumière du soleil (exemple photo 1 page 12).

Une grande partie de ces espaces est en Site Classé.

A ce titre, l'architecte des Bâtiment de France et l'inspectrice des Sites instruisent les dossiers présentés et donnent un avis :

- pour tous les travaux qui concernent les arbres et la forêt : abattage ou coupe d'arbres, plan de gestion forestière ;
- pour les nouvelles constructions ;
- pour les modifications de bâtiments existants.

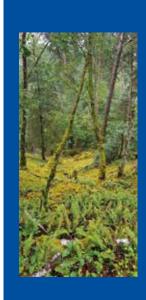


1- Chatillon vue vers le bois du Landy à l'ouest.

Certains projets sont examinés en commission départementale de la nature, des paysages et des sites, CDNPS, sous la présidence du Préfet de Seine-et-Marne (exemple photo 2 page 13). Ils font l'objet :

- soit d'une autorisation délivrée par le ministre chargé de l'Environnement et des Sites,
- soit d'une autorisation délivrée par le Préfet.

L'objectif est de conserver l'esprit des lieux, de les mettre en valeur, de les préserver de toute atteinte grave, de concilier l'évolution du site et la préservation de ces paysages remarquables qui sont vivants et doivent le rester, changeant au gré des saisons ou des activités.



Une intervention exceptionnelle : le Rocher Saint-Etienne est dans le Site Classé. Il y a 15 ans environ, il a fallu enlever des arbres morts, tombés, devenus dangereux en raison des fortes pentes. Ils ont été tirés par des chevaux afin qu'aucun engin motorisé ne détruise les sols.

Mission de conseil

Les architectes des Bâtiments de France ont, également, pour mission:

- 1- de conseiller et accompagner les collectivités locales dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages,
- 2- de conseiller les particuliers pour les différents projets : aide à l'élaboration du projet : implantation sur le terrain, études des proportions, des volumes, des façades, des fenêtres, de la toiture, choix des matériaux et des couleurs.

Chaque époque, chaque style d'architecture mérite d'être respecté, préservé, restauré.

Les avis des architectes des Bâtiments de France ne sont pas basés sur leurs goûts personnels.

Ces avis sont fondés :

- Sur des raisons historiques, pour préserver le caractère propre de chaque bâtiment, recherchant l'harmonie du projet avec son environnement, l'harmonie des rues et des maisons.
- Sur des raisons techniques : en particulier, la compatibilité des matériaux entre eux.

Les ABF connaissent les techniques traditionnelles de restauration, les techniques de consolidation efficaces, respectueuses du bâti ancien, toutes les techniques adaptées à chaque type de construction, et peuvent les indiquer lors d'un entretien. Ils peuvent également orienter certains projets de construction en site classé, pour préserver le patrimoine paysager.



2- Depuis Chatillon, vue vers le nord, les Rochettes, les Fourneaux et le Crot au Fer.

L'idéal avant d'entreprendre des travaux est d'aller rencontrer l'architecte des bâtiments de France. Lors d'un entretien avec le maitre d'ouvrage et le maitre d'œuvre, l'architecte des bâtiments de France participera à l'élaboration du projet, pourra le faire évoluer pour qu'il soit en harmonie avec les abords du monument ou la beauté du site classé, proposer certaines modifications, orienter pour éviter un refus et ainsi aboutir à un avis favorable.

Un rendez-vous peut aussi être organisé pour préciser les prescriptions notées dans

un avis favorable.

Les architectes des Bâtiments de France sont parfois critiqués. Leurs avis ne sont pas toujours compris.

Mais pour quelles raisons ? Ils sont parfois amenés à refuser certains projets qui, par leurs volumes,

leurs proportions, leur matériaux, leurs couleurs, porteraient atteinte à l'harmonie des lieux.

Quelles sont les bases de leurs avis ? La loi du 25 février 1943 sur les abords des mo-

La loi du 25 tévrier 1943 sur les abords des monuments historiques et la loi du 2 mai 1930 sur les sites.

Leurs compétences acquises pendant des années d'exercice, leur formation, leurs années d'études et leurs deux diplômes d'architecte : DEA, diplôme d'Etat d'architecte, puis DSA, diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture et patrimoine.

Ils sont approuvés et soutenus, dans leurs missions, par les associations de défense du patrimoine et de l'environnement dans leur rôle essentiel de défense du patrimoine.

Conclusion

L'architecte des

Bâtiments de

France s'assure du

respect de l'intérêt

public attaché au

patrimoine.

Tous les habitants de Villiers ne connaissent pas en détail toutes les formalités, les autorisations à demander, les différentes protections et les lois

correspondantes.

Le certificat d'urbanisme joint à tout acte de vente d'une maison ou d'une parcelle, indique toutes les protections et les lois à respecter, en particulier, la situation en Site Classé.

Ces quelques lignes ont pour but de faciliter la vie de certains habitants. La charte de qualité et les fiches de conseils pour la restauration rédigées

par les architectes des Bâtiments de France, sous l'égide du ministère de la Culture, sont intégrées au Plan local d'Urbanisme.

Ces documents peuvent être consultés à la mairie ou sur le site de la mairie de Villiers-sous-Grez.

Françoise Commenge Carette ABF AUCE honoraire

1 - Moellon : pierre de petite taille, non taillée, qu'on peut prendre à la main.

Vive le noir et blanc argentique!

Photographe amateur averti, Jacques Le Mao habite Villiers-sous-Grez depuis 1972.



Portrait de Lara.

Il débute la photo en 1959 en Algérie lors de son incorporation au service photographique pour les opérations militaires.

De 1969 à 1988, il est membre de la Société Française de Photographie à Paris dans la section Diaporama. Il obtient un 1er prix à Epinal, et un 1er prix à Maligne en Belgique.

A partir de 2000, il se consacre exclusivement à la photo argentique en noir et blanc au Club Photo de Champagne-sur-Seine et participe tous les ans à l'exposition de Samois-sur-Seine ainsi qu'à de nombreux concours.

En 2010, il est lauréat de la Fédération Photographique de France de deux prix d'auteur, l'un sur les courses de chevaux, l'autre pour la série « Hoédic chat ».

Ses thèmes favoris sont le paysage, l'architecture, les chevaux et le portrait comme en témoigne les photos qui illustrent cet article.

Jacques dispose de son propre labo photo, équipé de tous les accessoires nécessaires à une pratique quasi professionnelle.

Quelques expositions personnelles :

- Lorient (Bretagne), Achères La Forêt (30 photos inspirées de l'œuvre de Colette « Dialogue de bêtes », Fontainebleau, Grez sur Loing, Vulaines sur Seine, Villiers sous Grez, etc...

Expositions collectives:

- Fontainebleau, Chartres, en 2005 Paris (prix du Pavé de bronze Robert Doisneau, Lamballe (Bretagne), Montargis, Notre-Dame-du-Mont, en 2008 Qatar (2 photos sélectionnées sur 10700) et à Mont-Pré-Chambord, Guérande, Pont L'abbé (Bretagne) et Dordives en 2019 au festival photographique du Loiret.

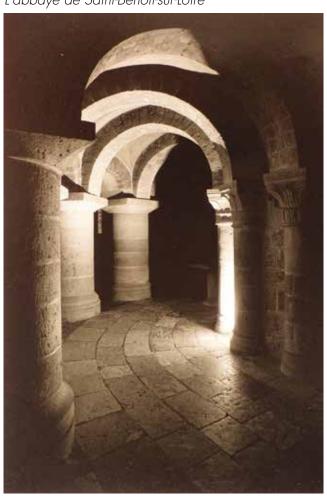
Si vous souhaitez contacter M. Le Mao pour connaitre son œuvre plus en détail : 06 07 34 74 83 jacqueslemao35@gmail.com

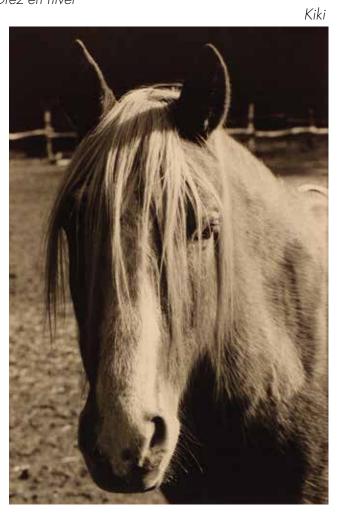




L'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire

Villiers-sous-Grez en hiver





15

Rencontres ONF

Pour la quatrième année consécutive dans la région, l' Office national des forêts et Île-de-France Nature réitèrent l'opération d'accueil et de rencontre avec le public dans 40 massifs forestiers de la région.

Inquiets pour l'avenir de ces espaces naturels, les Franciliens prennent conscience de l'importance de les gérer et les entretenir mais ne comprennent pas toujours certaines interventions, comme les coupes de bois. D'autres sujets seront sans doute au menu des échanges.

Pour participer, rien de plus simple, il suffit de se présenter à 14h00 le 25 septembre sur l'un des points de rencontre proposés dans le massif forestier de Fontainebleau : Forêt domaniale de la Commanderie Parking de l'Éléphant (secteur de Larchant).

Ces rendez-vous gratuits (sans inscription préalable) s'adressent à tous les publics, petits et grands.



Le pressoir sera sur Villiers-sous-Grez du jeudi 17au samedi 19 octobre



Nous vous invitons à contacter M. Bréhier pour les réservations des créneaux de pressage au 06 88 69 66 11.

Prévoir vos pommes, vos bouteilles et vos capsules. La machine dispose de l'encapsulage pour bouteilles de champagne en diamètre 29 mm Les tarifs :

- 20 cts d'euro par litre pressé pour les Villarons
- 50 cts d'euro pour les extérieurs.
 Prévoir des quantités par centaines de kilos pour pouvoir effectuer la pasteurisation par bidon de 30 litres.

Pour les responsables de groupe de pressage une formation est obligatoire pour l'utilisation du pressoir mobile.

Elle aura lieu le vendredi 13 septembre de 10h00 à 12h00 à la Maison du Parc au 20 Boulevard du Maréchal Lyautey à Milly-la-Forêt.



LES DERNIERS INFOS DU TRI Grands cartons

Les grands cartons sont à trier soit en déchèterie, vides et aplatis, soit dans les bacs jaunes, préalablement découpés en morceaux de 40 cm maximum.

- Tout carton présenté en vrac à côté du bac ne sera pas collecté.
- La présence de cartons dans le bac à ordures ménagères résiduelles est un motif de refus de collecte.



La Fête du Sol Vivant du 5 au 20 octobre 2024

Le Réseau Compost Citoyen organise la 2° édition de la Fête du sol vivant pour faire découvrir aux citoyens des pratiques de gestion des biodéchets au jardin (tonte de pelouse, tailles de haies, branchages, restes de plantes du potager, ...).

La fête du sol vivant consiste à ouvrir les jardins de particuliers, des associations, ou des collectivités sous forme de portes ouvertes. Les organisateurs pourront expliquer comment ils intègrent la gestion des déchets verts à leurs pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement et de leur santé. Ces ateliers d'échanges seront tenus par des particuliers ou professionnels pour permettre de partager trucs et astuces sur le compostage en andins, en tas ou en bacs, le broyage au broyeur ou à la tondeuse, le paillage, les haies sèches, le mulching ou autres techniques de gestion sur place des déchets verts.

https://fetedusolvivant.org/



La Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 16 au 24 novembre

Coordonnée en France par l'ADEME, la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) est un « temps fort » de mobilisation au cours de l'année pour mettre en lumière et diffuser les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont dans le sens de la prévention des déchets. Durant la dernière semaine du mois de novembre, tout le monde peut mener des actions de sensibilisation : les collectivités territoriales, les administrations, les associations, les entreprises, les établissements scolaires, les maisons de retraite, les hôpitaux... mais aussi les particuliers !

Thème central de cette édition, l'alimentation durable, mais aussi toutes les autres thématiques liées à la réduction des déchets :

- Prévention des déchets (écoconception, suremballage, produits jetables)
- Prévention des déchets dangereux
- Prévention du gaspillage alimentaire
- Promotion du compostage
- Réemploi/Réparation/Réutilisation
- Journée de nettoyage

https://serd.ademe.fr/



LES DERNIERS INFOS DU TRI Textiles

Je répare, je réutilise, je réduis. Connaissez-vous le Bonus Réparation pour les vêtements et chaussures ? De 6 à 25 € par réparation, cumulables et déduits directement sur votre ticket. Rendez-vous chez un réparateur labellisé!

Je donne à une association ou je dépose dans un conteneur.
Vérifiez auprès des associations le type de textiles qu'elles reprennent.
Dans les conteneurs, vous pouvez déposer tous les vêtements, linge de maison et chaussures même usés ou déchirés, à condition qu'ils soient propres et secs.
Utilisez des sacs de 30 litres bien fermés, attachez les chaussures par paires et déposez





Les Paniers de Fleurine: Une Initiative Solidaire pour une Alimentation Sain

Via l'incubateur du Marché International de Rungis, les paniers de Fleurine mettent en place et développent plusieurs points de distribution sur diverses communes avec l'aide majeur des mairies et commerçants qui accueillent et distribuent leurs paniers.

De nombreuses familles peinent à maintenir une alimentation équilibrée en raison des contraintes financières. Ces paniers de fruits et légumes frais à des prix abordables les aident à préserver leur santé et leur bien-être, tout en respectant leur budaet.

Chaque jour, d'excellents fruits et légumessont gaspillés simplement parce qu'ils ne correspondent pas aux critères de la grande distribution. Ces produits de qualité sont récupérés pour être distribués, contribuant ainsi à réduire le gaspillage alimentaire.

Les Paniers de Fleurine collaborent avec des structures venant en aide aux personnes en situation de handicap (ESAT) ou en réinsertion professionnelle (ANDES Rungis) pour l'assemblage des paniers. Ainsi, Les Paniers de Fleurine sont non seulement solidaires avec le pouvoir d'achat, mais également engagés plus largement envers la société.



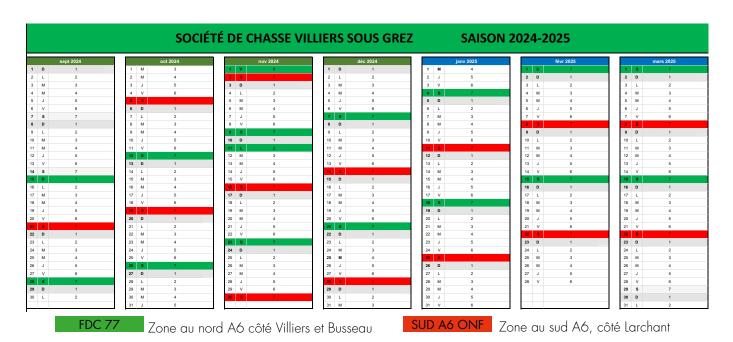
A Villiers sous Grez le retrait des paniers se fait chaque vendredi de 17h00 à 18h30 à la « Réserve » située allée Jean Tardieu (derrière le Foyer J.-L. Garban).

Il vous est proposé 2 types de paniers :

- Le Classique à 20 euros 15 variétés minimum de fruits et légumes + 1 boite d'œufs
- Le Petit Classique à 10 euros 12 variétés minimum de fruits et légumes.
- Le Tout-fruit à 15 euros

La composition des paniers est annoncée chaque samedi sur Le groupe Facebook (Les paniers de Fleurine) ou Instagram (lespaniersdefleurine).

Vous pouvez également contacter les paniers de Fleurine au 06 82 04 44 69 pour tous renseignements ou commande.



Nuisances canines

Les chiens en zone rurale jouent un rôle important, tant sur le plan social qu'écologique. Ils peuvent être des compagnons fidèles, des protecteurs de la maison ou encore des aides précieuses pour le travail agricole. Cependant, leur présence pose parfois certains défis, notamment en ce qui concerne la gestion de leurs déjections et leur comportement en liberté.



Les Crottes de Chiens

Les déjections canines représentent un problème souvent sous-estimé, même en zone rurale. Bien que les grands espaces ouverts semblent of-

frir une solution naturelle à ce problème, la concentration de crottes dans certaines zones urbanisées peut entraîner des désagréments. Elles peuvent souiller les chemins empruntés par les promeneurs et poser des risques sanitaires, notamment pour les enfants, le bétail et la faune locale.

Pour gérer cette situation, nous souhaitons sensibiliser les propriétaires de chiens à l'importance de ramasser les déjections de leurs animaux dans la zone urbanisée de Villiers-sous-Grez. Un distributeur de sacs à crottes a été placé près de l'école pour éviter le contact des enfants avec les crottes. Je reconnais qu'avec le panneau et le distributeur de sacs cette zone est propre. Certains Villarons ont connu Villiers avec des vaches, chevaux et cochons dans les rues et ne comprennent pas les remarques destinées à laisser les trottoirs aussi propres que possible.



Chiens en Laisse

En zone rurale, il est fréquent de voir des chiens se promener sans laisse. Cette liberté est souvent considérée comme naturelle et bénéfique pour

les animaux. Toutefois, elle peut poser des problèmes. Un chien en liberté peut chasser des animaux d'élevage, effrayer les promeneurs, se battre avec un autre animal ou s'aventurer sur des routes fréquentées, mettant sa vie et celle des autres en danger. De plus, les chiens non tenus en laisse peuvent causer des dégâts aux cultures notamment lors des périodes de semis ou de récolte.

L'usage de la laisse est donc recommandé dans certaines situations, même à la campagne. Par exemple, lors de promenades près des habitations, des zones agricoles ou des réserves naturelles, tenir son chien en laisse permet de prévenir les incidents et de respecter les activités et la faune locales. En vagabondage sans laisse il est important d'éduquer son chien dès son plus jeune âge pour qu'il apprenne à obéir aux ordres, réduisant ainsi les risques liés à leur comportement vis à vis d'autres chiens ou promeneurs.

Il y a une responsabilité pénale du propriétaire si son chien n'est pas géré correctement qu'il doit être dans le champs visuel du propriétaire et obéir aux ordres. La phrase habituelle : "il n'est pas méchant "ne veut rien dire, nous ne sommes pas dans la tête de nos chiens.

Tout chien peut avoir un comportement que nous ne savons pas expliquer.

Conclusion

Les chiens en zone rurale peuvent bénéficier d'une grande liberté mais cette liberté s'accompagne de responsabilités pour leurs propriétaires. Gérer les crottes de chiens et utiliser la laisse de manière appropriée sont des mesures simples mais essentielles pour garantir une cohabitation harmonieuse entre les chiens, les humains et l'environnement.

Ces gestes montrent le respect de chacun pour le cadre de vie partagé et contribuent à maintenir un environnement propre et sûr pour tous. Le conseil municipal n'a pas l'intention de créer un arrêté pour obliger les chiens à être en laisse dans le village mais constate une augmentation du nombre de chiens et donc des litiges plus fréquents. Depuis quelques mois j'essaie de donner l'exemple en ayant sur moi un sachet pour crotte et je m'en sers au mieux.

Les Nuisances Sonores : Une Problématique Moderne

Les nuisances sonores représentent une forme de pollution insidieuse qui affecte aussi bien les zones urbaines que rurales.



Elles englobent un large éventail de bruits perturbateurs, provenant des activités humaines quotidiennes, et peuvent avoir des effets néfastes sur la santé et la qualité

de vie des individus.

De simple désagrément, le bruit peut devenir une réelle source de stress, constituant alors un problème de santé et portant atteinte à la qualité de vie. Vous êtes nombreux à vous déclarer gênés par le bruit.

Impact sur la santé et le bien-être

Le bruit, lorsqu'il devient une source de conflit juridique, est mesuré en fonction de son intensité, de sa durée et de sa fréquence. Les bruits de voisinage sont réglementés par le Code de la santé publique. À cet égard, croire que l'on peut faire du bruit en journée est une idée reçue. S'il existe un tapage nocturne (la nuit), il existe aussi un tapage diurne (le jour). De nombreuses activités et professions nécessitent de dormir le jour (hospitaliers, postiers, services de police ou de secours, boulangers, etc.). Ceux qui exercent ces activités fondamentales pour la société ont bien le droit de pouvoir se reposer pendant la journée. De la même manière, certaines personnes âgées ainsi que des enfants en bas âge font des siestes diurnes.

Règlementation et mesures préventives

La réglementation sur les nuisances sonores varie selon les régions, mais en général, elle vise à limiter le bruit excessif et à préserver la tranquillité publique. Le Code de la santé publique, par exemple, distingue le tapage nocturne du tapage diurne, et impose des restrictions spécifiques selon les moments de la journée. Les autorités locales peuvent également définir des créneaux horaires pendant lesquels l'utilisation d'équipements bruyants, comme les tondeuses à gazon ou les outils de jardinage, est autorisée.

À Villiers, les créneaux horaires sont les suivants :

- Lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Ne pas respecter ces horaires vous expose à une amende forfaitaire.

Les bruits de voisinage

Parmi les sources courantes de nuisances sonores, les bruits de voisinage occupent une place particulière. Que ce soit le chien qui aboie continuellement, la musique forte ou les fêtes organisées jusqu'à tard dans la nuit, ces situations peuvent rapidement devenir des sources de conflits. La cohabitation en communauté nécessite une dose de tolérance, mais aussi de respect des autres. Informer ses voisins avant une fête ou des travaux bruyants est une simple marque de courtoisie qui peut éviter bien des désagréments

Solutions et bonnes pratiques

La réduction des nuisances sonores passe par la sensibilisation et le respect des règles. Pour les bruits liés aux animaux, il est possible de prendre des mesures pour limiter les aboiements des chiens, par exemple. Concernant la musique, les équipements audios peuvent être utilisés à un volume raisonnable et les fenêtres fermées pour limiter la propagation du son. Les collectivités locales jouent également un rôle en aménageant des espaces dédiés aux activités bruyantes, comme les terrains de sport, éloignés des zones résidentielles.

Les nuisances sonores sont une réalité de la vie moderne, mais elles ne sont pas une fatalité. Par le respect des règles, le dialogue et l'application de mesures préventives, il est possible de vivre ensemble en harmonie. La préservation de la tranquillité publique est l'affaire de tous, et elle commence par des gestes simples et un comportement responsable.

Le dialogue, l'échange, et le respect des autres ne sont-ils pas les fondements même de la vie collective ?

lean-Pierre Girard



Fibre optique.... du nouveau

Le réseau sem@fibre77 a permis l'accès à Internet à Très Haut Débit par la fibre optique à de nombreux foyers. Ce fut parfois épique avec des incidents d'exploitation fréquents. L'objectif 2026 de raccordement à 100 % est de mise avec à présent le programme de desserte des sites isolés.

Le Syndicat a obtenu de son délégataire, Seine-et-Marne THD (groupe XpFibre), exploitant du réseau, qu'il mette en place une plateforme téléphonique afin de répondre aux administrés et aux élus.

Ce Centre d'assistance téléphonique à destination des administrés, entreprises et collectivités est accessible depuis le 08 06 00 04 13 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17H30.

Les conseillers téléphoniques ont un accès aux outils de traitement du Délégataire et pourront enregistrer les demandes relatives à une éligibilité, un raccordement d'abonné, une demande d'information suite à une panne de service (le fournisseur du service – Orange – Sfr – Bouygues) reste l'interlocuteur principal d'un abonné, pour les dommages réseau et les adductions des logements neufs. La plateforme téléphonique intervient en complément des formulaires de contact disponibles sur le site du délégataire, dont les liens utiles sont rap-

Le Syndicat assurera un suivi du traitement des demandes reçues par la plateforme au travers d'indicateurs du délégataire.

pelés ci-dessous.

Le délégataire a accepté de créer une équipe de quatre techniciens de terrain qui vont à présent auditer le réseau sem@fibre77 en continu afin de procéder aux remises en état les plus urgentes.

Rappel des liens utiles sur le site Internet de sem@fibre77 :

- Déclaration d'une nouvelle construction (maison individuelle) : https://immobilier-neuf.xpfibre.com/#/particulier
- Déclaration d'une nouvelle adresse où nous adresser un certificat d'adressage : http://

xpfibre.com/contact

- Déclaration d'un nouveau programme immobilier ou d'un immeuble neuf : https:// immobilier-neuf.xpfibre.com/#/collectif
- Déclaration d'un équipement endommagé (poteau, câble, armoire ...) : https://www. xpfibre.com/ddr
- Tester l'éligibilité d'une adresse, à l'aide de deux modules « à l'adresse » et « à la carte » : https://www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite
- Le site Internet du Syndicat

https://www.seine-et-marne-numerique.fr/unprobleme, permet également de faire état d'un problème pour les cas qui n'auraient pas trouvé de solution au travers des outils précités.

Secrétariat accueil@seineetmarnenumerique.fr



Dans le cadre de sa mission en service civique à la mairie de Villiers-sous-Grez, Ambre Tarrier a réalisé un conte écologique et fantastique sur le village et ses alentours. Ce livre pour enfant est à disposition à la mairie de Villiers - prix : 5 €

Bonnes nouvelles

le premier samedi de chaque mois, à 18h30 Vous aimez la lecture à voix haute ? Vous êtes curieux.ses de nature ? Vous êtes des habitué.e.s de Bonnes nouvelles ?

Dans tous les cas, je vous invite à venir partager ce moment privilégié de convivialité, d'écoute et de partage durant lequel une comédienne ou un comédien nous fait l'amitié de venir lire à voix haute un texte qui lui tient particulièrement à cœur. Ce peut être une nouvelle, un extrait de roman, un morceau de théâtre, de la poésie, une correspondance... autant de surprises et de découvertes.

Samedi 5 octobre, séance un peu exceptionnelle qui s'inscrit dans le cadre de la Fête de la science 2024 en complicité avec la Communauté de communes et les médiathèques du Pays de Nemours.

Le thème abordé cette année est Océans de savoir

Chaque commune développera une approche spécifique sur le thème de l'eau.

Aussi, à Villiers, la lecture sera-t-elle précédée par une balade autour des puits.

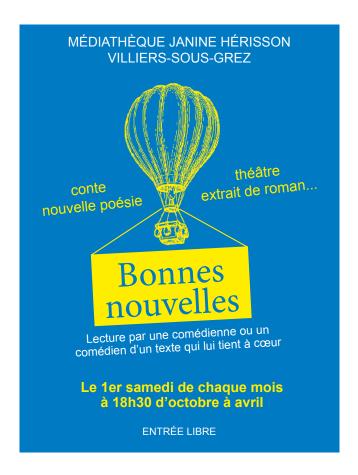
- •17h00, départ rue du Buisson pour cette balade qui sera animée par Anne-Marie Marques, comédienne et Joël Poulain qui nous fera partager son savoir sur les puits.
- 18h00, arrivée à la médiathèque Janine Hérisson pour une dégustation d'eaux aromatisées.
- 18h30, lecture concoctée sur mesure par Anne-Marie Marques avec des textes qui évoquent d'une façon ou d'une autre l'eau. Anne-Marie Marques est comédienne, metteure en scène, auteure et fondatrice des Arrosoirs (compagnie).

Samedi 2 novembre

Jean-Pierre Becker lira des extraits de *Ellis Island* de G. Perec et *Certaines n'avaient jamais vu la mer* de J. Otsuka, deux textes qui se répondent, qui se mettent en abymes l'un l'autre, deux textes qui nous parlent d'immigration. L'un vers les USA dans les années 30, pour Otsuka, et depuis la fin du XIX^e chez Perec. Toujours les mêmes douleurs.

Samedi 7 décembre

En compagnie de Stendhal, Georges Sand, Edgar Poe, Gainsbourg, Anaïs Nin et bien d'autres, Bruno Cadillon et Céline Laguës nous feront entendre différentes écritures, lettres ou textes



parlant d'amour. Et, en contrepoint, quelques lettres de rupture parce que même si l'on voudrait l'amour éternel, il change, il mute, s'arrête, reprend comme la vie. Le tout accompagné de quelques chansons. Une lecture à deux voix qui se répondent.

Au plaisir de vous accueillir à notre médiathèque lanine Hérisson.

PhiloZarts

Larchant le dimanche 22 septembre 11h00

Salle de la Sablonnière

Y a-t-il de l'art sans artistes ?

Montcourt-Fromonville 12 octobre 10 h00

Le château, Route de Moret,

Désir ou plaisir, qui mène la danse ?

9 – 24 novembre

Les Rencontres de Larchant en Pays de Nemours - ENFANCE

Cet enfant anonyme qui est en nous, avec Bachelard (date à préciser)

Larchant le dimanche 15 décembre 11h00 Salle de la Sablonnière

Où s'origine Noël ? Petite histoire des mythes...

L'AMICALE VILLARONNE

propose une sortie au théâtre de la Gaité Montparnasse dimanche 24 novembre 2024

LA CLAQUE



Troisième saison, 7 nominations aux Trophées 2023

Une pièce à la fois drôle, musicale et interactive qui a pour thème... la claque au théâtre!

Prix des places carré or

36 euros : amicalistes et membres du Cercle François 1^{er}
46 euros : extérieurs
Transport par car offert par l'association au départ
de Villiers et Fontainebleau

Réservations et paiement avant le 20 octobre 2024

06/14/83/78/96 amicale.villaronne77@gmail.com

Cercle de lecture villaron Médiathèque Janine Hérisson



Les rencontres ont lieu le 3° samedi de chaque mois (sauf en août) de 15h00 à 17h00 autour d'une petite collation.

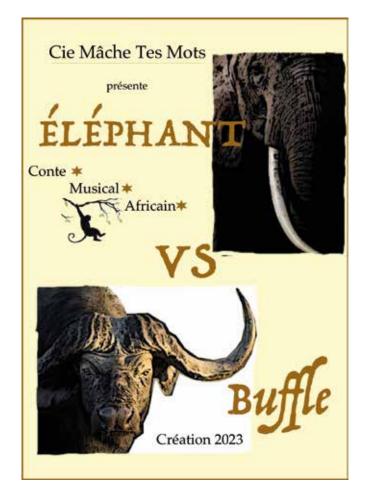
Prochaines rencontres:

samedi 21 septembre samedi 19 octobre samedi 16 novembre

Pour des échanges littéraires toutes générations, avec des livres coups de (fictions courtes, bio, essais...).

Pour un moment de plaisir et de discussion autour de lectures partagées à voix haute.

Comment participer ? Apportez un ouvrage que vous avez envie de recommander, sélectionnez un court extrait (3 minutes) à lire ou faire lire, dites en quoi il vous a plu... Tout simplement.



Eléphant vs Buffle vendredi 4 octobre à 20h00 fover Jean-Louis Garban

L'Amicale Villaronne vous invite à assister au spectacle de la compagnie de théâtre Mâche tes mots qui présentera un conte musical africain Éléphant vs Buffle. Le public de Villiers, qui a pu apprécier l'année précédente les prestations d'Ismaël Ruggiero lors du récital consacré à Trenet et du festival en hommage à Jean Tardieu sans oublier Gorloge et le dieu du bonheur adapté de Céline, aura le plaisir de le retrouver, entouré cette fois-ci de deux percussionnistes qui joueront musicalement ce duel d'animaux. Inspiré d'un conte traditionnel nigérian, ce spectacle explosif et fulgurant, mêlant humour et émotion, transportera petits et grands sur le continent africain dont la culture recoupe aussi les questions universelles de tolérance et de respect.

Enfants et parents, inscrivez bien cette date dans vos agendas!





YOGA

Les séances ont lieu dans la salle de danse du foyer J.-L. Garban à partir du mardi 10 septembre.

- 1 séance le mardi matin :
- yoga doux de 9h30 à 10h45

2 séances le jeudi soir

- yoga doux de 17h15 à 18h30
- hatha yoga de 18h45 à 20h00

Renseignements et inscriptions : yogarmonie77@free.fr ou Sylvie au 06 70 28 46 00



Pour tout renseignement contacter Solène Le Lay - 06 75 62 61 88 descouchesauxcahiers@gmail.com

QI GONG

Les séances ont lieu au foyer J.-L. Garban à partir du vendredi 4 octobre.



Cours bimensuel : Le vendredi de 10h30 à 12h00

Le QI GONG, art millénaire chinois est une pratique de santé harmonisant l'esprit et le corps par des mouvements souples et lents. Le QI GONG fait circuler l'énergie, l'équilibre et la renforce.

Le QI GONG vous aidera:

- à assouplir votre corps en douceur
- à améliorer votre équilibre émotionnel et mental
- à trouver une détente et un calme intérieur
- à augmenter vos défenses immunitaires Le cours d'essai est gratuit Les cours sont assurés par Yvonne Steil, diplômée de la FEQGAE et de « Sports Pour Tous ».

Renseignements: Association « le Chant du Corps » 01 64 45 68 61 ou 06 75 12 28 40 chantducorps@gmail.com http://chantducorps.wix.com/chantducorps



Entente Sportive de la Forêt

L'Entente Sportive de la Fôret (ESF77), vous propose diverses activités sportives : Aïkido, Course à pied, Basket, Danse Modern'Jazz, Fitness/Muscu, Football, Krav Maga, Marche Nordique, Multisports Loisirs, Taichi, QiQong, Taï Jitsu, Tennis, VTT Trail, Yoga

Contact: http://www.esf77.com/



Aidez le bus scolaire à arriver à l'heure à l'école





1 Les chaussettes

Un homme se réveille chez lui, dans le noir complet. Dans son tiroir, il y a 6 chaussettes noires, 4 blanches et 2 rouges.

Combien doit-il prendre de chaussettes au minimum pour être certain d'avoir deux chaussettes de la même couleur ?

2 La colonie de vacances

Chloé, Olivier, Rose et Pierre partent tous en colonie de vacances, où ils peuvent cuisiner, faire du canoë, de l'escalade et de la tyrolienne. Chaque enfant a une activité préférée différente.

- L'activité préférée de Chloé n'est pas l'escalade.
- Olivier a le vertige.
- Rose ne peut pas pratiquer son activité préférée sans harnais.
- Pierre aime garder les pieds sur terre à tout moment.

Pouvez-vous trouver qui aime quoi ?

Solutions sur le site de la mairie : https://villierssousgrez.fr

Horaires de la mairie

lundi, mardi, jeudi : 13h30 -17h00 - samedi : 9h00 -12h00

Tél. 01 64 24 21 03 - mairie@villierssousgrez.fr

Permanences de nos conseillers municipaux

samedi matin : 10h00 -12h00

Horaires de l'agence postale :

lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30 -16h30 samedi : 10h00 -12h00 - Tél. 09 77 85 70 86

Horaires de la bibliothèque

lundi : 16h00 - 18h00 - mercredi : 10h00 - 12h00

samedi : 16h00 -18h00 Vacances scolaires :

lundi : 16h00 - 18h00 - mercredi : 10h00 -12h00

Tél. 06 48 20 12 11 - bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

Horaires boulangerie

Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 7h00 -13h00 et 16h00 - 20h00

Samedi - dimanche : 7h00 - 13h30 et 16h00 - 20h00

La boulangerie est fermée le mercredi

Collecte ordures ménagères : le mardi matin

Collecte des bacs jaunes le mercredi matin des semaines paires

4 et 18 septembre, 2 et 16 octobre, 13 et 27 novembre

Informations déchèterie



Suite à la multiplication des incivilités et des agressions en déchèterie, la décision a été prise de ne plus laisser d'agent seul en poste, ce qui était le cas sur 2 de nos 4 déchèteries. Il s'avère donc nécessaire de réduire le nombre de jours d'ouverture des déchèteries de Chaintreaux et de La Chapelle-la-Reine afin d'assurer la présence de 2 gardiens en permanence tout en maîtrisant les coûts.

Ainsi, à compter du 1^{er} août 2024, les jours et horaires d'ouverture applicables seront les suivants :

- Déchèterie de Chaintreaux : ouverte le mardi et le samedi de 9h00 à 11h50 et de 14h00 à 17hh50, et le dimanche de 9h00 à 12h50.
- Déchèterie de La Chapelle-la-Reine : ouverte le vendredi et le samedi de 9h00 à 11h50 et de 14h00 à 17h50, et le dimanche de 9h00 à 12h50.

Pour rappel, le PASS Déchets donne accès aux 4 déchèteries. Un usager ne s'étant jamais rendu à Saint-Pierre-lès-Nemours et Château-Landon pourra y déposer ses déchets sans aucune démarche complémentaire à prévoir.

L'information a été publiée sur le site internet du SMETOM et sur les réseaux sociaux.

2222222222222

AGENDA ACTIVITÉS

7 septembre - 14h00 - p 24 Fête du houblon

25 septembre 14h00 - p 16 Tous en forêt - ONF

21 septembre - 15h00 - p 23 Cercle de lecture

4 octobre - 20h00 - p 23 Conte musical *Elephant vs Buffle*

5 octobre - 17h00 - p 22 Bonnes Nouvelles - thème : Océans de savoir

6 octobre - 10h00 - p 26 Puces des couturières

12 octobre - 18h00 AG amicale villaronne

17 au 19 octobre - p 16 Pressoir à pommes

24 novembre - p 23 Sortie théatre, *La Claque*

8 décembre Noël des enfants

Mi décembre Noël des anciens

10 septembre - p25 Reprise des cours de yoga

4 octobre - p25 Reprise des cours de Qi gong

Entre deux Plume-Tambour, continuez de vous informer en consultant notre site internet : www.villierssousgrez.fr

Communiquez-nous pour le prochain Plume Tambour vos petites annonces (achats/ventes, emploi, dons, partage, baby-sitting, aide à la personne, offre d'emploi, pet-sitting, etc). à catherine_ballay@orange.fr



